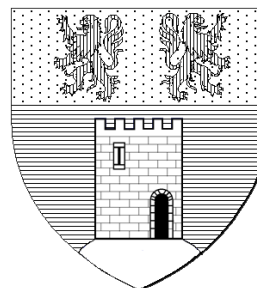


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger et MAGNUS Philippe.

Absents : MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert et SEGUIN Jean-Jacques.

Le Maire ouvre la séance à 21h00 en revenant sur les faits marquants intervenus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Les résultats de la fête votive affichent un bénéfice de 2 792.15 € (6 442.05 € de dépenses pour 9 234.20 € de recettes). La quête a permis de récolter 1 820.60 €. Le détail des comptes est disponible à la demande en Mairie. Michèle et l'ensemble des bénévoles qui l'ont épaulé sont vivement remerciés.

Les demandes de subvention ont été télétransmises au Département dans les délais.

La Routière du Midi a procédé aux travaux d'enrobés Impasse des jardins et Chemin du Rousset. Le rendu est de qualité. Certains particuliers riverains ont demandé à cette occasion à ce que l'entreprise intervienne sur leur propriété en limite de la voirie communale. Ces travaux ont été facturés et réglés indépendamment et directement à l'entreprise par les propriétaires concernés.

Madame Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Département de la Drôme accompagnée de collaborateurs de son Cabinet et de ses services, a été reçue lors de son passage sur la Commune pour se rendre compte de l'achèvement du nouveau pont. Les réalisations et les projets de la Commune lui ont été présentés

Établi le : 15/11/2019

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

rapidement. Elle a apprécié le petit déjeuner chez Nathalie ainsi que l'accueil et s'est engagée à revenir sur Lachau pour échanger avec le Conseil.

Le SMIGIBA a mandaté la Société POLDER pour procéder à une opération d'essartement dans le cours de la Méouge en amont du pont.

Le spectacle multidisciplinaire (photos, danse, musique et chorégraphie) organisé par le Luminaire sur une idée de Brigitte FORT-CRABOL a connu un vif succès et une affluence record de plus de 150 personnes. Cette manifestation a mis en valeur la nouvelle scène mobile et l'écran géant ainsi que la dynamique culturelle du village.

Le bail pour l'appartement du rez-de-chaussée de la Poste au 1er octobre a été signé avec Jérôme VASAPOLLI moyennant le loyer de 215 € charges comprises.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Madame FREYDIER, notre Trésorière de Buis-Séderon prend sa retraite. Sophie représentera la Commune à son pot de départ. Son départ et son non remplacement est une perte supplémentaire pour l'aide aux communes.

Les travaux de réfection de l'éclairage public vont démarrer. L'entreprise a été autorisée à stocker le matériel dans le hangar communal.

Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC) a été notifié pour un montant de 2 285 €.

Dans le cadre d'un financement par la CAF, un projet d'animation d'espace de la vie sociale est en préparation sur 6 communes de la Vallée de la Méouge, Saint-Pierre-Avez, Barret-sur-Méouge, Salérans, Éourres, Ballons et Lachau. Un diagnostic territorial est élaboré au travers d'une enquête sur les communes du 7 au 27 octobre. Pour le Conseil Municipal, les réponses ont été apportées par Monique AUDIBERT-GIBIER et le Maire au cours de deux interviews.

Le marché de Noël se déroulera le 7 décembre 2019. La journée s'achèvera par la traditionnelle soupe d'épeautre avec un spectacle en provençal autour d'extraits de la Pastorale Maurel joués par une troupe d'Aubagne.

Une réunion de la Commission Projets sera programmée en novembre.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière séance et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- LOTISSEMENT COMMUNAL

Un repas de fin de chantier a rassemblé les entreprises, les services du Département, le Bureau d'études et les architectes qui sont intervenus tant sur le chantier du pont que celui du lotissement.

La réception des travaux du lotissement a été faite.

Un panneau publicitaire sera prochainement installé à l'entrée du village pour la vente directe des lots. Un accord est intervenu avec IAD France pour une commercialisation avec une diffusion plus large.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le prix au m² est de 41 €. La commercialisation par agence entraîne la facturation de frais supplémentaires à la charge de l'acheteur. S'agissant de terrain à bâtir les frais de notaires sont réduits.

3- ÉCURIE SARLIN

Roland SARLIN a remis les clés pour la réalisation de devis de remise en état. Le bâtiment dispose d'un beau potentiel mais souffre d'importants désordres de structure et nécessite des travaux conséquents qui ne peuvent être envisagés qu'avec le concours du Département.

Un premier devis sommaire de l'Entreprise RODARI fait apparaître un montant de 89 871.76 € HT. Il servira de base à la demande de subvention. D'autres demandes de devis sont en cours.

4- BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une proposition d'isolation gratuite de TOTAL Direct énergie a été reçue en mairie pour les bâtiments communaux. Il lui sera répondu favorablement.

Église

Un premier devis transmis par Charpentes Concept affiche un montant de 164 058.90 € HT (180 464.79 € TTC). Près de 70 000 € concernent l'échafaudage et la mise en sécurité du chantier.

La demande de subvention sera présentée au Département dans le cadre des dossiers de plus de 80 000 €.

Pour la réalisation des travaux, la Commune, le moment venu, fera valoir son « droit d'échelle » auprès des propriétaires mitoyens qui en ont été informés verbalement.

Ancienne École

Les travaux d'isolation et de façade sont en voie d'achèvement. L'entreprise a bien travaillé.

La demande de subvention est toujours en cours d'instruction par la SOLIHA suite à l'envoi de pièces complémentaires.

Le Maire a rencontré David MARIE, locataire. Un accord est intervenu sur le fait de porter le loyer à 400 € charges comprises au 1er janvier 2020 (délibération n°2019-47). David MARIE effectuera les reprises de peinture et peindra sous le préau.

La Mutte

Les Sénateurs Bernard BUIS et Marie-Pierre MONIER ont relancé la Préfecture concernant le droit de passage.

Lavoir

Le projet de réfection de la toiture du lavoir par les employés intercommunaux a fait l'objet d'un échange avec Élisabeth DELOS, nouvelle Directrice des Services Techniques. Les agents de la Communauté de Communes ayant de nouvelles affectations, elle va étudier la faisabilité. Le Maire interviendra au Bureau de la CCSB pour faciliter la réalisation de petits chantiers sur les communes.

5- CIMETIÈRE

La demande écrite de Francis GAUTIER et de son frère de transformer leur concession cinquantenaire en concession perpétuelle est examinée.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Parce qu'elle répond aux critères d'attribution adoptés par le Conseil Municipal, la demande est validée et le calcul de la redevance sera effectué.

Il est fait droit à la demande de concession trentenaire par la famille de Fernand ROUX. Un problème de longueur intérieure du caveau devra être réglé au préalable. La demande travaux formulée par Simone JARJAYES sur sa concession a été acceptée.

6- ACTUALISATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE

Le Maire rappelle que la longueur de la voirie conditionne le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'État.

Parce que la situation du Chemin sous la Tour a été régularisée et que la voirie du lotissement communal a été livrée, il convient d'actualiser le tableau de la voirie de la manière suivante :

Section C « Les Fanges et Bénivent » :

A déclasser : parcelles n° 414, 416 et 425 cédées par la Commune à Maryse DIAZ – parcelles n°, 415, 417 et 426 cédées aux Consorts LAMBERT

A classer : parcelles 419, 422, 444 et 447 cédées à la Commune par les Consorts LAMBERT et 428, 431, 434, 437, 438, 441 cédées par Maryse DIAZ

Longueurs et superficies sans modification notable (*délibération n°2019-49*)

Lieudit « La Pinié » - Lotissement le Gravas,

Création de la voie de desserte du lotissement : Allée Louis AMIC

A classer pour une longueur pour 300 ml (*délibération n°2019-48*)

Le tableau de la voirie est ainsi modifié à l'unanimité.

7- TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui refuse de prendre en charge le retour des écoliers de Lachau scolarisés à Barret sur Méouge sur la ligne des collégiens Laragne-Éourres, sera relancée.

Le SIVOS a relayé une pétition des parents des écoliers de moins de 5 ans fréquentant l'école de Séderon qui faute d'accompagnateur ne peuvent utiliser le transport scolaire. Le chiffrage du recrutement d'un accompagnateur sera effectué.

8- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. Elle établit un rapport une fois par an. Ce rapport est ensuite transmis aux 63 communes pour approbation. La Commune de Lachau, bien que non concernée directement approuve le compte-rendu. (*délibération n°2019-50*)

9- ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

L'équipement sera obligatoire en 2020. La CPAM, la MSA et l'ARS n'ont jamais répondu aux demandes de la Mairie.

En conséquence, trois devis d'acquisition et de maintenance ont été sollicités. Ils sont examinés et comparés. Le Conseil opte pour l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique qui limite au maximum l'intervention et l'interprétation humaine dans son utilisation. L'appareil guide l'utilisateur et lui indique au fur et à mesure la marche à suivre.

La proposition de « Le defibrillateur.com » d'Aix-en-Provence comportant le pack DefribLIB garanti 5 ans, une armoire DAE et le service changement des consommables et maintenance proactive pendant 10 ans, moins-disante est retenue pour un prix de 1 726,80 €. (*délibération n°2019-51*)

Le défibrillateur sera installé dans un coffret de protection ouvert sous le porche de la Mairie et à disposition permanente du public en cas de besoin.

10- COMPTES RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Un débat a été organisé avec Madame Patricia MOHRET-RICHAUD, Sénatrice des Hautes-Alpes, sur le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique engagement de proximité concernant les mandats locaux.

Un travail sur les ordures ménagères est en cours. Il est destiné à rétablir une équité de traitement entre les particuliers et les entreprises ou établissements publics. A titre d'exemple l'hôpital de Laragne est facturé 20 000 € pour un coût de traitement des déchets de près de 100 000 € dû au fait que les consignes de tri ne sont pas respectées.

SATESE

La visite a été effectuée en présence de Sylvie LAMBERT. Le SATESE va équiper la station du nouveau registre réglementaire. Il est obligatoire et permettra d'éviter les pénalités de l'Agence de l'Eau. Il est inclus dans la prestation du SATESE.

Schéma Directeur d'Eau Potable

Relancé la CEREG a remis le « rapport d'état des lieux et de programmation des travaux ». Il sera transmis au Département pour liquidation du solde de la subvention.

Coupe de bois

M. MANCIP, Technicien de l'ONF en charge des forêts de Lachau, a demandé à son Office de ne pas programmer une coupe sur 9,4 ha (376 m³) prévue pour 2020.

Urbanisme

Les services de l'État questionnés sur la législation applicable compte-tenu de l'existence d'une ancienne carte communale ont répondu que la commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

11- QUESTIONS DIVERSES

Les barrières réalisées par Alex RIGAT seront installées en face de la Mairie. La DDT ne répondant pas aux demandes répétées depuis de nombreux mois, le

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

panneau d'appartenance au Parc Naturel Régional des Baronnie sera installé à l'occasion.

Le Conseil Municipal adopte le principe d'un ajustement permanent de la contribution communale à la garantie « Maintien de salaire » souscrite au profit du personnel auprès de la MNT pour garantir les arrêts maladie de longue durée. (délibération n°2019-52)

La grille d'évacuation des eaux pluviales entre les maisons BONNET et GUIOT-PIN dans la Grand Rue sera reprise afin de supprimer les nuisances sonores.

La demande de Sylvie DUPERRAY d'autorisation de pâturage des terrains derrière Claret ne peut être satisfaite du fait des obligations en termes de périmètres de protection des sources et captages. La demande de remisage de matériel de l'association VieLaJoie dans le hangar communal a elle aussi été refusée du fait de l'absence de volume suffisant.

La future boulangerie a été alimentée en eau ainsi que le garage communal de la place du Rousson. Le hangar communal a été raccordé à partir du lotissement par mesure de sécurité compte-tenu des problèmes rencontrés cet été.

La subvention à ANIMAGE est reconduite. (délibération n°2019-55)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23h45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet